

Adresse du conseil général de la commune du Havre-Marat qui félicite la Convention et l'invite à rester à son poste pour y terrasser tous les ennemis de la chose publique, lors de la séance du 17 germinal an II (6 avril 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse du conseil général de la commune du Havre-Marat qui félicite la Convention et l'invite à rester à son poste pour y terrasser tous les ennemis de la chose publique, lors de la séance du 17 germinal an II (6 avril 1794). In: Tome LXXXVIII - Du 13 au 28 germinal an II (2 au 17 avril 1794) pp. 215-216;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1969_num_88_1_29122_t1_0215_0000_9

Fichier pdf généré le 01/02/2023

des pères de la Patrie et mourir avec eux plutôt que de reprendre des fers.»

E. MALENAT, BERTRAND, TERRASSE, DALY (*agent nat.*), BARNIER.

3

La société montagnarde épurée de Mende, département de la Lozère, témoigne à la Convention nationale la juste horreur qu'elle a ressentie en apprenant l'infâme conspiration ourdie contre la liberté, et sa joie de la découverte qui en a été faite, ainsi que de la punition des coupables.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[*Mende, s.d.*] (2).

« Représentans,

Si jamais nous vous avons trouvés dignes du titre glorieux de représentans d'un peuple libre, si jamais nous avons été convaincus que, pareils au géant de la Fable, vous reprenez une vigueur nouvelle en touchant cette Montagne sainte, ce Capitole sacré où résident le conseil et la force de la République, ce fut en apprenant cette conjuration atroce qui fait encore frémir d'horreur tous les vrais Républicains, et les mesures sages et vigoureuses qui, plus que jamais, ont raffermi sur ses bases le gouvernement que vous avez créé.

Des *Catilina*, suant l'opprobre et le crime, voulaient arracher du gouvernail les *Cicéron* qui le dirigent avec autant de fermeté que de gloire. Les fils de leur trame liberticide enveloppaient la France entière. C'est à ces fils qui ne vous échapperont pas que se rattachaient les vœux insensés, les espérances criminelles des malveillans, des aristocrates, des modérés, des reclus, des fédéralistes. Ils n'étaient pas étrangers à ce complot abominable. Mais, Représentans, nous en jurons par la Liberté, c'est en vain qu'il eut éclaté parmi nous. Sa massue eut bientôt écrasé ceux qui auraient osé s'en rendre complices. Fermes et inébranlables comme la Montagne élevée dont notre département porte et mérite le nom, c'est de sa hauteur que nous avons (vu) s'agiter dans la plaine, les vils ennemis de la République, et étouffé à leur naissance tant de projets contre-révolutionnaires dont les instigateurs vomis par les départemens voisins ont toujours trouvé leur tombeau dans le nôtre.

Que pourraient-ils, en effet, contre des hommes qui, réduits à deux onces de pain par jour, mais consolés par la Liberté, mais rassurés par votre sollicitude paternelle, ont supporté sans se plaindre, les horreurs de la disette et envisagé sans murmure, les angoisses de la faim? Nous avons été, nous sommes encore les témoins d'un spectacle aussi attendrissant que sublime, et nous nous sommes écriés: « Avec de tels hommes la République ne peut périr!

Toutes les conspirations viennent se briser contre elle. Elle est fondée sur la probité et la justice que vous avez mises pour jamais à l'or-

dre du jour. L'une et l'autre vous commandent une roideur inflexible contre tous les attentats et contre tous les coupables, eussent-ils siégé parmi vous. Montrez aux Tarquins coalisés les têtes sanglantes des traîtres dont ils ont marchandé l'opinion ou acheté le silence. Tous leurs trésors sont vides, tous leurs forfaits sont épuisés et la Liberté triomphe! *En vain, comme vous l'a dit l'un de vos plus éloquents collègues, en vain, les rois avaient préparé votre avilissement, vous ne pouvez être plus atteints des insultes de l'étranger que la Providence des imprécations de l'impie.*»

JOMEIGUE cadet (*présid.*), GUÉRIN (*secrét.*).

4

Le conseil général de la commune du Havre-Marat a frémi d'indignation en apprenant le complot horrible tramé contre le peuple français, par ceux qu'il avoit regardés comme les plus zélés défenseurs de ses droits. Il félicite la Convention nationale d'avoir découvert la conspiration, et l'invite à rester à son poste, pour y terrasser tout les ennemis de la chose publique.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[*Extrait des délibérations de la comm., 3 germ. II*] (2).

Aujourd'hui, sur la proposition d'un membre, le Conseil général, l'agent national entendu, a délibéré l'adresse suivante:

« Pères du peuple,

Le Conseil général et révolutionnaire de la commune du Havre-Marat n'a pu sans frémir d'indignation entendre le récit du complot horrible tramé contre la liberté par ceux que le peuple avoit regardé jusqu'alors comme les plus zélés défenseurs de ses droits. Ces monstres altérés du sang français avoient donc osé former l'horrible projet de le répandre à grands flots pour remettre un tyran sur le trône! Un roi! à nous qui avons juré de vivre et mourir libres! Mais, Législateurs, grâce à votre énergie, ils sont démasqués tous ces intrigants qui avoient su en imposer par les dehors trompeurs d'un patriotisme mensonger, tous ces Républicains de circonstance qui, affectant de porter le symbole sacré de la Liberté, rouloient dans leurs cœurs vicieux les projets les plus criminels.

Nous vous remercions, sages Législateurs; vous avez encore sauvé la République; les efforts des scélérats sont venus se briser, comme ils se briseront toujours, contre le redoutable rocher sur la cime duquel reposent les espérances du peuple français. Nous en avons pour garant l'attitude majestueuse du peuple de Paris, de cette Commune si calomniée en tous temps, parce qu'elle a su déjouer tous les complots et démasquer tous les traîtres.

(1) P.V., XXXV, 16. Bⁱⁿ, 19 germ. (suppl^t); *Débats*, n^o 568, p. 348.

(2) C 300, pl. 1055, p. 9.

(1) P.V., XXXV, 16. Bⁱⁿ, 19 germ. (suppl^t); *J. Sablier*, n^o 1242; *Débats*, n^o 568, p. 348; *Mon.*, XX, 151.

(2) C 298, pl. 1039, p. 3.

N'en doutez pas, Législateurs, la même énergie se manifeste dans tous les départements et en particulier dans notre commune que vous pouvez regarder comme irrévocablement attachée au char rapide de la Révolution. Sa confiance dans ses représentants semble encore, s'il est possible, avoir augmenté avec les nouveaux dangers qui, dans ces derniers temps, ont environné le berceau de la République naissante. Le fanatisme, dont les autels ont été brisés, a totalement disparu pour faire place à la Raison, et déjà les prêtres sont aussi loin de nous que les rois. L'esprit public se vivifie de jour en jour, et s'il reste encore quelques égoïstes, ils se taisent et tremblent devant le gouvernement révolutionnaire. Comptez, Citoyens représentants, sur l'inébranlable résolution où sont les Républicains de la commune du Havre-Marat de poursuivre les traîtres sous quelques masques qu'ils cherchent à se cacher.

Restez, Pères du peuple, restez sur la Montagne auguste ; continuez à travailler au grand œuvre de notre régénération et lancez sans cesse la foudre qui doit anéantir tous les conspirateurs. Pour nous, magistrats du peuple, fermes au poste où nous a placé la confiance de nos citoyens, nous concourrons avec eux à seconder de tous nos efforts les grandes mesures que vous ne cessez de prendre pour l'affermissement de la République. Elle seule réunit tous nos vœux, et nous saurons la défendre jusqu'à la mort contre tous ceux qui oseraient y porter atteinte.

Vive la République, une et indivisible, Vive la Montagne, périssent les traîtres et les tyrans.»

P.c.c. : BAYLE (maire), LAVEAU (secrét.).

5

La société populaire de Draguignan écrit à la Convention nationale, que la conspiration ourdie dans Paris s'étendoit jusque dans les départements méridionaux, et que les troubles fanatiques, qui avoient éclaté dans cette commune, y ont été étouffés par les soins de la Société populaire; elle demande cependant que la Convention y envoie des représentants du peuple, dont la présence est nécessaire pour achever d'anéantir les conspirateurs

Mention honorable, insertion au bulletin, renvoi au comité de salut public (1).

6

La municipalité révolutionnaire de Tours, annonce à la Convention nationale, qu'elle a terminé son travail relativement à l'honorable tâche qui lui avoit été imposée par la loi, qui accorde des secours aux familles des défenseurs de la patrie.

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

(1) P.V., XXXV, 17. Bⁱⁿ, 19 germ. (suppl^t); Débats, n° 568, p. 349.

(2) P.V., XXXV, 17. Bⁱⁿ, 20 germ. (1^{er} suppl^t); J. Sablier, n° 1242; Débats, n° 508, p. 348.

[Tours, 11 germ. II] (1).

« Citoyens représentants du peuple,

Vous avez décrété que les municipalités qui auroient le plus tôt rempli l'honorable tâche que leur avoit imposée la loi relative aux secours accordés aux familles des défenseurs de la patrie, auroient bien mérité de la République.

Nous nous sommes acquittés de ce devoir avec tout le zèle et l'activité du républicanisme ; nous avons terminé notre travail dans l'espace d'une décade. Notre rôle est entièrement arrêté et plus de 700 citoyens qui ont droit à la bienfaisance nationale touchent actuellement les secours que la loi salutaire leur accorde et crient avec nous : Vive la République, Vive la Convention nationale. »

F. FAY (off. mun.), SMETT (off. mun.), EPRON (notable), GAMELIN (off. mun.), HEURTEAUX, LOISEAU (notable), FOURNIER-LEBRUN (off. mun.) DEHOGUES, CHESTQUID (notable), HAMARS, GUÉRIN (agent nat.), GOUELON, Robert SARRET (notable), BLANCHARD (off. mun.), BLANCHETY, BAINOUX (maire), JACQUEMIN (off. mun.), ERQUEPPE (notable).

7

La société populaire de Ponsac-la-Montagne (2), département de la Haute-Vienne, applaudit aux travaux de la Convention nationale, au décret qui rend la liberté aux noirs, à celui qui assure des soulagemens aux indigens, et au décret qui prononce le bannissement des gens suspects.

Mention honorable insertion au bulletin (3).

[Ponsac-la-Montagne, 30 vent. II] (4).

« Dignes représentants d'un peuple libre,

Qu'il est bien confié le gouvernail de cette sublime Révolution ; elle approche de son terme, et vous, tyrans coalisés, de votre extinction.

Nous ne vous féliciterons point sur vos travaux, ils sont dignes de vous et de notre reconnaissance, notamment ceux qui rendent la liberté aux Africains, qui assurent une vie heureuse aux indigents et la chute et le bannissement des suspects ! Plus de paix qu'avec le peuple. vous avez décrété que les nobles n'occupoient plus aucunes fonctions publiques; décrétez le même sort pour cette engeance sacerdotale qui se laisse conduire plutôt par les circonstances que par le désir de faire le bien public ; ils égarent les habitans des campagnes, ils prêchent la famine, ils osent dire que c'est la fin du monde; que ce soit celle de leurs pouvoirs et de leurs crimes. Plus de nobles, plus de prêtres, plus d'intrigants, plus d'égoïstes, plus de modérés, et le sang du Français cessera de couler et son bonheur sera assuré. Nous verrons ensuite les tyrans

(1) C 298, pl. 1039, p. 4.

(2) Et non Ponsat-la-Montagne.

(3) P.V., XXXV, 17. Bⁱⁿ, 19 germ. (suppl^t); Débats, n° 568, p. 348.

(4) C 300, pl. 1055, p. 1.